

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00363

Numéro SIREN : 485 021 893

Nom ou dénomination : 100 % SUD

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 2278

Société d'expertise comptable



## CABINET HESPANHA

7 RUE DU JARDINIER  
13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU  
Tél :  
Inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille

## SARL 100 POUR CENT SUD

80 Avenue de la Vallée des Baux

13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES

SAINT-MARTIN-DE-CRAU, le 10/04/2024

Nos réf : BTSD-BTSD /HE00036-HESH

Objet : Option de Confidentialité

Madame, Monsieur,

Les microentreprises et PME répondant à la définition de l'article L232-25, L123-16-1 et D123-200 du Code de Commerce ont la possibilité de demander que leurs comptes annuels, déposés au Greffe du Tribunal de Commerce, ne soient pas rendus publics. Seules les administrations, les autorités judiciaires ou la Banque de France y auront alors accès.

Dans ce cas, le greffier informe les tiers de cette déclaration de confidentialité par le biais d'une phrase ajoutée dans l'avis inséré au Bodacc et délivre à la société dépositaire un certificat attestant que les comptes annuels ont été déposés mais qu'ils ne sont pas communicables aux tiers.

Si vous souhaitez bénéficier de cette disposition, il vous appartient de signer la déclaration de confidentialité et de l'envoyer avec les comptes annuels et procès-verbal des décisions de l'assemblée générale au greffe du tribunal de commerce.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sandrine DERBAL  
Expert comptable

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON  
PV DEPOT N° 2228 DU

15 MAI 2024

## SARL 100 POUR CENT SUD

80 Avenue de la Vallée des Baux

13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023



VIAEXPERTS

EXPERTS EN PERFORMANCE

*"Copie certifiée conforme  
à l'original"*

## CABINET HESPANHA

7 RUE DU JARDINIER  
13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Tél :  
Mail :

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille

**SARL 100 POUR CENT SUD**

Au capital de : 15 000,00 Euros

Siège social : 80 Avenue de la Vallée des Baux

13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES

RCS : 48502189300030

TARASCON

QUARTIER KILMAINE

Monsieur le Greffier

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE

28 ALLEE DU GENERAL JENNINGS DE KILMAINE

13150 TARASCON

Objet : procès verbal

MAUSSANE-LES-ALPILLES

Le 10/04/2024



Monsieur le Greffier,

Aux fins de dépôt au greffe, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints, un exemplaire des documents suivants :

- les comptes de la société incluant le bilan, le compte de résultat et l'annexe relative à l'exercice clos le 31/12/2023,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de notre considération distinguée.

La Direction :

M. et MME. QUENIN ANNABEL

P.J. : Documents cités ci-dessus.

# BILAN - ACTIF

SARL 100 POUR CENT SUD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	18 916	15 716	3 200	0,40	5 867	0,61
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	119 992	97 571	22 421		27 480	
Autres immobilisations corporelles	217 767	129 379	88 388		96 626	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				0,67		0,57
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 430		5 430		5 430	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>362 104</b>	<b>242 665</b>	<b>119 439</b>	<b>14,82</b>	<b>135 403</b>	<b>14,13</b>
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro	284 685		284 685	61,63	248 872	64,17
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	211 927		211 927		366 078	
Avances et acomptes versés sur commandes				21,98		19,10
Créances						
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	127 646		127 646		121 821	
Autres créances (3)	30 588		30 588		59 906	
Fournisseurs débiteurs	18 857		18 857		1 293	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres,						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 835		3 835	0,48	11 899	1,24
Charges constatées d'avance (3)	8 806		8 806	1,09	13 112	1,37
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>686 345</b>		<b>686 345</b>	<b>85,18</b>	<b>822 981</b>	<b>85,87</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>1 048 449</b>	<b>242 665</b>	<b>805 784</b>	<b>100</b>	<b>958 384</b>	<b>100</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN - PASSIF

**SARL 100 POUR CENT SUD**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 0 )	15 000	1,86	15 000	1,57
Réerves d'émission, de fusion, d'apport				
Cartes de réévaluation				
Cart d'équivalence				
Réserve légale	1 500	56,32	1 500	47,06
Réerves statutaires ou contractuelles				
Réerves réglementées				
Autres réserves	452 331		449 514	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	55 058	6,83	2 817	0,29
<b>POSITION NETTE</b>	<b>523 889</b>	<b>65,02</b>	<b>468 831</b>	<b>48,92</b>
Subventions d'investissement				
Révisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>523 889</b>	<b>65,02</b>	<b>468 831</b>	<b>48,92</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Prévisions conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Révisions pour risques				
Révisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	121 360	15,06	175 010	18,26
Emprunts et dettes financières diverses (3)	11 312	1,40	1 804	0,19
Préances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	33 805	4,20	155 322	16,21
Dettes fiscales et sociales	32 763	4,07	41 605	4,34
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	82 656	10,26	115 812	12,08
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>281 896</b>	<b>34,98</b>	<b>489 553</b>	<b>51,08</b>
arts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>805 784</b>	<b>100</b>	<b>958 384</b>	<b>100</b>
ont à plus d'un an	115 039		121 029	
ont à moins d'un an	166 857		368 524	
ont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
ont emprunts participatifs				

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL 100 POUR CENT SUD**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Règlement CRC n° 14-03

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

### SARL 100 POUR CENT SUD

Adresse	80 Avenue de la Vallée des Baux 13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES	N° Siret	48502189300030
Activité (s) exercée (s)	Commerce de détail de parfumerie et de p		

## MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial	18 916			18 916
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>18 916</b>			<b>18 916</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	117 575	2 417		119 992
Installations générales agencements divers	136 541	11 532		148 072
Matériel de transport	1 200			1 200
Autres immobilisations corporelles	68 495			68 495
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>323 810</b>	<b>13 948</b>		<b>337 759</b>
Immobilisations financières	5 430			5 430
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>348 156</b>	<b>13 948</b>		<b>362 104</b>

## MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		13 049	2 667		15 716
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>13 049</b>	<b>2 667</b>		<b>15 716</b>
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.		90 096	7 475		97 571
Inst. générales agenc. divers		48 439	16 802		65 240
Matériel de transport		385	240		625
Autres immobilisations corporelles		60 786	2 728		63 514
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>199 705</b>	<b>27 245</b>		<b>226 949</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>212 753</b>	<b>29 912</b>		<b>242 665</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL 100 POUR CENT SUD**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	5 430		5 430
Créances de l'actif circulant	177 091	177 091	
Charges constatées d'avance	8 806	8 806	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>191 328</b>	<b>185 898</b>	<b>5 430</b>

## ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	121 360	6 321	115 039	
Fournisseurs et comptes rattachés	33 805	33 805		
Autres dettes	126 731	126 731		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>281 896</b>	<b>166 857</b>	<b>115 039</b>	

# SOMMAIRE

**SARL 100 POUR CENT SUD**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Bilan - Actif	1
Bilan - Passif	2
Cpte résultat synthétique	3
Annexe comptable	4
Annexe des comptes annuels	5

**SARL 100 POUR CENT SUD**

au capital de 15 000 euros

Siège social : 80 Avenue de la Vallée des Baux  
13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES

RCS : 48502189300030

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 09/04/2024**

L'an deux mille vingt quatre,  
Le mardi 09 avril, à 10 h ,  
Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

M. et MME. QUENIN ANNABEL, propriétaire de 750 parts sociales en pleine propriété.

MR QUENIN JEAN BAPTISTE, propriétaire de 750 parts sociales en pleine propriété.

Soit un total : .....1 500,00 .....parts.

Sur les 1 500,00 parts composant le capital social.

M. et MME. QUENIN ANNABEL préside la réunion en sa qualité de gérante.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023,
- la feuille de présence,

- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis La présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Dépenses non déductibles fiscalement
- Questions diverses.

La présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 55 057,74 Euro, de la manière suivante :

- A la réserve légale	€
- En report à nouveau	€
- Au compte "autres réserves"	55 057,74 €
- Dividendes	€
-	€
Total	55 057,74 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1.....	€
N-2.....	€
N-3.....	€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIÈME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, l'assemblée générale précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés

M. et MME. QUENIN ANNABEL

MR QUENIN JEAN BAPTISTE